

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 175**9 avril 1996****SOMMAIRE**

Delta Pneus S.A., Luxembourg	page 8354	Lederer Interway, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8379, 8380
Doxa Holding S.A., Luxembourg	8356, 8357	Lux-Loisirs, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8381
Electricité Op der Bleiche, S.à r.l., Larochette	8358	Lux-Shop, S.à r.l., Senningerberg	8382
Etudes et Projets S.A., Luxembourg	8358, 8359	Luxtoit, S.à r.l., Buschdorf	8384
Euro-Cours S.A., Luxembourg	8359	Luxtransservice S.A., Luxembourg	8382, 8383, 8384
Eurofirm (LB) S.A., Luxembourg	8361	Marakei Holding S.A.H., Luxembourg	8384
Eurohand S.A., Luxembourg	8362	Marinia Holding S.A., Luxembourg	8386, 8387
Eurologistic S.A., Luxembourg	8364	Matalux Holding S.A., Luxembourg	8387, 8388
Eurolux-Argent Holding S.A., Eischen	8363	Mears Incorporated Capital (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	8385
European Industrial Equity Company (C/W) S.A., Luxembourg	8360	Meso-Therm Mess- Regel- und Prozessleittechnik, S.à r.l., Bissen	8390
Eurosecurities Corporation S.A., Senningerberg	8374	Mika Engineering, GmbH, Luxembourg	8391
Falstone Holding S.A., Luxembourg	8364	Moopy S.A., Luxembourg	8386
Fiduciaire d'Eischen, S.à r.l., Eischen	8362	Nordtransinvest S.A., Luxembourg	8388, 8389, 8390
Frihold S.A., Luxembourg	8365, 8366	Oniva Music Holding S.A., Luxembourg	8390
Gadir Holding S.A., Luxembourg	8366	Overlux S.A., Luxembourg	8391
Garage Krack, S.à r.l., Helfent-lez-Bertrange	8368	Paradox, S.à r.l., Remich	8391
General European Investment Group S.A., Greven- macher	8366, 8367	Pâtisserie Kill, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8393
Gepar S.A., Luxembourg	8367	Pâtisseries Scheer-Brassel, S.à r.l., Luxembg	8392, 8393
Gespa Investissements S.A., Luxembourg	8368	Pavima, S.à r.l., Remich	8393
GFT Finance S.A., Luxembourg	8369	Phi Bau, GmbH, Luxembourg	8393
G2 Investment Group S.A., Luxembourg	8365	PIL, S.à r.l., Bereldange	8394
Giscours Holding S.A., Luxembourg	8369, 8370	Pizzeria Matarrese, S.à r.l., Larochette	8394
Hakon S.A., Luxembourg	8371	Plâtrerie du Sud, S.à r.l., Ehlange	8395
Hosinga S.A., Luxembourg	8375	P & P, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8391, 8392
Hymann Holding S.A., Luxembourg	8375	Prefin S.A., Luxembourg	8393, 8394
I.B.S. & Partners, International Business Services & Partners S.A., Luxembourg	8371, 8374	Prodenag, S.à r.l., Fentange	8395
I.K.B., International Kaufhaus-Beteiligungen S.A., Luxembourg	8376	Provilux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8395
Industrial Diamond S.A., Luxembourg	8376	Quifin International S.A., Luxembourg	8398, 8399
Interclean Luxembourg S.A., Luxembourg	8377	Refine Investment Co Holding S.A., Luxbg	8396, 8397
Intermet S.A., Luxembourg	8378	Regenwetter & Rodesch, S.à r.l., Boevange-sur- Attert	8397, 8398
Investissement Immobilier Européen S.A., Luxbg	8378	Renovum, S.à r.l., Grevenmacher	8400
Joca-Lux, S.à r.l., Differdange	8378	RMS Immobilière, S.à r.l., Fentange	8357, 8358
(M.) Kaindl Luxembourg S.A., Luxembourg	8384	RTL 7 S.A., Luxembourg-Kirchberg	8355, 8356
Kangorosta A.G., Luxembourg	8379	Sakura Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8400
Kawegrinvest A.G., Luxembourg	8379	Selimex, S.à r.l., Grevenmacher	8370, 8371
Kermadec S.A., Luxembourg	8380, 8381	Siweburen S.A., Luxembourg	8400
Kredietbank S.A. Luxembourgaise, Luxbg	8376, 8377	S.J., S.à r.l., Bech-Kleinmacher	8399
Kugener Frères, S.à r.l., Larochette	8381	(Les) Terrasses du Soleil, S.à r.l., Bereldange	8381

DELTA PNEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 494, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 27.589.

Le bilan au 30 septembre 1989, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

Signature.

(04793/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

DELTA PNEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 494, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 27.589.

Le bilan au 30 septembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

Signature.

(04794/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

DELTA PNEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 494, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 27.589.

Le bilan au 30 septembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

Signature.

(04795/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

DELTA PNEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 494, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 27.589.

Le bilan au 30 septembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

Signature.

(04796/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

DELTA PNEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 494, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 27.589.

Le bilan au 30 septembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

Signature.

(04797/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

DELTA PNEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 494, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 27.589.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

Signature.

(04798/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

**RTL 7 S.A., Société Anonyme,
(anc. East-West Media Corporation).**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 45.640.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EAST-WEST MEDIA CORPORATION, ayant son siège social à Luxembourg-Kirchberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.640, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 17 du 18 janvier 1994.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur François Pfister, conseiller juridique et fiscal, demeurant à Kehlen,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Miren Salmon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination sociale en RTL 7 S.A.

- Modification de l'objet de la société qui devra inclure:

Développement, création, production, acquisition, assemblage, diffusion et distribution de tous programmes audiovisuels ainsi que réalisation, mise au point, exploitation commerciale et financement de tous services diffusés par satellite, câble ou tous autres moyens de communication modernes existants ou à venir.

- En remplacement de MM. Jean Stock et Claude Schmit, nomination de MM. Jacques Neuen et Hans-Holger Albrecht, en qualité d'administrateurs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en RTL 7 S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de RTL 7 S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le développement, la création, la production, l'acquisition, l'assemblage, la diffusion et la distribution de tous programmes audiovisuels ainsi que la réalisation, la mise au point, l'exploitation commerciale et le financement de tous services diffusés par satellite, câble ou tous autres moyens de communication modernes existants ou à venir.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Jean Stock et Claude Schmit en tant qu'administrateurs de la société et leur donne décharge.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Jacques Neuen, secrétaire général, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Hans-Holger Albrecht, attaché à la direction, demeurant à Munsbach.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Pfister, M. Strauss, M. Salmon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

F. Baden.

(04806/200/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

**RTL 7 S.A., Société Anonyme,
(anc. East-West Media Corporation).**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 45.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

F. Baden.

(04807/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

DOXA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C. Luxembourg B 45.826.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am fünften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitze in Luxemburg-Eich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft DOXA HOLDING S.A., mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 47 vom 3. Februar 1994,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, Sektion B unter Nummer 45.826.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.15 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer Herrn Tom H. Jacobsen, Kaufmann, wohnhaft in Vervier (Belgien).

Die Versammlung wählt zum Stimmenprüfer Herrn Heinz Mette, Diplomingenieur, wohnhaft in Wasserbillig.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1) Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienanzahl auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die 125 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Sitzverlegung von Wasserbillig nach L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt und demgemässe Abänderung von Artikel 1 Absatz 2 der Statuten.

2.- Demission des bestehenden Verwaltungsrates und Ersetzung durch die Herren Raymond Le Lourec, François Peusch und Max Galowich.

3.- Demission des Kommissars FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. und Ersetzung durch LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg.

4.- Ermächtigung für den Verwaltungsrat, ein geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Versammlung gutgeheissen worden ist, werden nachfolgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt zu verlegen und Artikel 1 Absatz 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung nimmt die Demission des Verwaltungsrates an. Der scheidende Verwaltungsrat bleibt jedoch für die jährliche ordentliche Generalversammlung von 1996, welche die Bilanz von 1995 genehmigen soll, verantwortlich.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Raymond Le Lourec, Conseil Fiscal, wohnhaft in Luxemburg,
- Herr François Peusch, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Luxemburg,
- Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Dritter Beschluss

Das Mandat des Kommissars FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. erlöscht Ende der ordentlichen Generalversammlung 1996.

Zum neuen Kommissar wird die Gesellschaft LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 257, route d'Esch, ernannt.

Vierter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, eines seiner Mitglieder mit der Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten zu betrauen.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben um 14.30 Uhr.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, welche aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf LUF 25.000,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Galowich, T. H. Jacobsen, H. Mette.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 88S, fol. 77, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 24. Januar 1996.

P. Decker.

(04804/506/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

DOXA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C. Luxembourg B 45.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 24 janvier 1996.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(04805/506/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

**RMS IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée,
(anc. DMS IMMOBILIERE).**

Siège social: L-5832 Fentange, 14, op der Hobuch.

R. C. Luxembourg B 52.956.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DMS IMMOBILIERE, avec siège social à 5832 Fentange, 14, op der Hobuch,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 novembre 1995, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée se compose de:

1. Monsieur Jean-Marie Mathgen, employé privé, demeurant à 5832 Fentange, 14, op der Hobuch,
2. Madame Marianne Schnell, sans état, demeurant à 5832 Fentange, 14, op der Hobuch,
3. Monsieur Roland Diderrich, employé privé, demeurant à 8353 Garnich, 63, rue de l'Ecole.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le capital social est fixé à neuf cent mille francs (900.000,- LUF), représenté par neuf cents (900) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en RMS IMMOBILIERE.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de RMS IMMOBILIERE.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à dix mille francs (LUF 10.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Mathgen, M. Schnell, R. Diderrich, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 1995, vol. 497, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Lentz.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 1996.

J. Seckler.

(04802/231/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

**RMS IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée,
(anc. DMS IMMOBILIERE).**

Siège social: L-5832 Fentange, 14, op der Hobuch.

R. C. Luxembourg B 52.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 1996.

J. Seckler.

(04803/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

ELECTRICITE «OP DER BLEICHE», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 7, place Bleiche.

R. C. Luxembourg B 36.348.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Mersch, le 19 janvier 1996, vol. 121, fol. 58, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE OP DER BLEICHE, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(04808/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

ETUDES ET PROJETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ETUDES ET PROJETS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 6 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 127 du 10 mai 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 217 du 17 mai 1991.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur François Pfister, conseiller juridique et fiscal, demeurant à Kehlen,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Miren Salmon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 10 des statuts qui se lira désormais ainsi:

«La société sera valablement engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs.»

- Modification du Conseil d'Administration:

MM. Robert Maillet et Freddy Thyès sont remplacés par MM. Jacques Neuen et Dan Arendt.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société sera valablement engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Robert Maillet et Freddy Thyès en tant qu'administrateurs de la société et leur donne décharge.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Jacques Neuen, secrétaire général, demeurant à Luxembourg,

- Monsieur Dan Arendt, directeur financier, demeurant à Bettembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Pfister, M. Strauss, M. Salmon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

F. Baden.

(04810/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

ETUDES ET PROJETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

F. Baden.

(04811/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

EURO-COURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 31.255.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 5 novembre 1995 à 21.00 heures*

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de:

MM. Aart Middelhoek,

Adrianus Cornelus Van der Sande,

Leonardus Theodorus Agatha Van Veldhoven

de leurs fonctions d'administrateurs de la société;

- de donner décharge aux administrateurs démissionnaires de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1995;

- de nommer:

MM. Fredricus Antonius Gerardus Schillings, demeurant Donk 58, 4824 CV Breda, Pays-Bas,

Claus Jacob Peter Gebuijs, demeurant Schippersdonk 7, 4824 DT Breda, Pays-Bas,
 Johannes Zwart, demeurant Noortberghmoeren 15B, 4824 JA Breda, Pays-Bas
 en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Au terme de cette Assemblée, le Conseil d'Administration de EURO-COURS S.A. se compose des personnes suivantes:

Administrateurs:

MM. Fredricus Antonius Gerardus Schillings,
 Claus Jacob Peter Gebuijs,
 Johannes Zwart.

Le commissaire aux comptes est:

M. Herman Stokkermans.

Par décision spéciale, l'Assemblée Générale décide que le mandat des personnes mentionnées ci-dessus s'achèvera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2000.

Le Président lève la séance à 21.00 heures 15.

A.C. Van der Sande
Un mandataire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1996, vol. 301, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(04812/209/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

EUROPEAN INDUSTRIAL EQUITY COMPANY (C/W) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 39.136.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Miss Véronique Houters, employee, residing in Tontelange,
 acting in the name and on behalf of the company EMESCO SERVICES LTD, having its registered office in Malte,
 by virtue of a proxy given in London, on the 21st of December 1995, which proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation EUROPEAN INDUSTRIAL EQUITY COMPANY (C/W) S.A., having its principal office in Luxembourg (R.C. Luxembourg B 39.136), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 20th of December, 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 247 of the 9th of June, 1992;
- that the capital of the corporation is fixed at fifty-six thousand Swiss francs (56,000.- CHF), represented by five hundred and sixty (560) shares with a par value of one hundred Swiss francs (100.- CHF);
- that EMESCO SERVICES LTD has become owner of the five hundred and sixty (560) shares and that it has decided to dissolve the Company, as the Company has no more activity;
- that herewith the anticipated dissolution of the Company and the liquidation is pronounced with immediate effect;
- that the sole shareholder declares to take over all the assets of the Company and declares that all liabilities of the Company against third parties have been fully paid off and that he is responsible for any eventual actually unknown liabilities of the Company. He will also pay the fees of the present deed;
- that the liquidation of the Company is to be considered as achieved and the Company is thus held to be definitely dissolved and liquidated;
- that discharge is granted to the directors and auditor for the execution of their mandate;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Then the appearer presented to the notary the share register which is closed in his presence.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Véronique Houters, employée privée, demeurant à Tontelange, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société EMESCO SERVICES LTD, ayant son siège social à Malte, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 21 décembre 1995, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme EUROPEAN INDUSTRIAL EQUITY COMPANY (C/W) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 39.136, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 247 du 9 juin 1992.

- Le capital social est fixé à cinquante-six mille francs suisses (56.000,- CHF), représenté par cinq cent soixante (560) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (100,- CHF) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des cinq cent soixante (560) actions dont il s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Ensuite la comparante a présenté au notaire instrumentant le registre des actions de la société qui est arrêté en sa présence.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Houters, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

F. Baden.

(04817/200/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

EUROFIRM (LB) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 35.128.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 5 novembre 1995 à 21.00 heures 30
Délibérations*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de:

MM. Aart Middelhoek,

Adrianus Cornelus Van der Sande,

Leonardus Theodorus Agatha Van Veldhoven

de leurs fonctions d'administrateurs de la société;

- de donner décharge aux administrateurs démissionnaires de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1995;

- de nommer:

MM. Fredricus Antonius Gerardus Schillings, demeurant Donk 58, 4824 CV Breda, Pays-Bas,

Claus Jacob Peter Gebuijs, demeurant Schippersdonk 7, 4824 DT Breda, Pays-Bas,

Johannes Zwart, demeurant Noortberghmoeren 15B, 4824 JA Breda, Pays-Bas

en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Au terme de cette Assemblée, le Conseil d'Administration de EUROFIRM S.A. se compose des personnes suivantes:

Administrateurs:

MM. Fredricus Antonius Gerardus Schillings,

Claus Jacob Peter Gebuijs,

Johannes Zwart.

Le commissaire aux comptes est:

M. Herman Stokkermans.

Par décision spéciale, l'Assemblée Générale décide que le mandat des personnes mentionnées ci-dessus s'achèvera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2000.

Le Président lève la séance à 21.00 heures 45.

A.C. Van der Sande
Un mandataire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1996, vol. 301, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(04813/209/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

FIDUCIAIRE D'EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 40.750.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Rédange/Attert, le 17 janvier 1996, vol. 142, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

FIDUCIAIRE D'EISCHEN S.à r.l.
Signature

(04822/706/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

FIDUCIAIRE D'EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.
R. C. Luxembourg B 40.750.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Rédange/Attert, le 17 janvier 1996, vol. 142, fol. 16, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

FIDUCIAIRE D'EISCHEN S.à r.l.
Signature

(04823/706/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

EUROHAND S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
R. C. Luxemburg B 45.921.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Inge van Lier, Privatangestellte, wohnhaft in Larochette,
handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter der Gesellschaft SILVER MOON COMPANY S.A., mit Sitz in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 12. Dezember 1995.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur-Paraphierung durch die Erschienene und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, namens wie sie handelt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft EUROHAND S.A. mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 45.921, wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 9. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 64 vom 15. Februar 1994.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt siebzigtausend Deutsche Mark (70.000,- DEM), eingeteilt in siebenhundert (700) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Deutsche Mark (100,- DEM).

Sein Mandant ist Besitzer der siebenhundert (700) Aktien geworden und hat beschlossen, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

Hiermit spricht er die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung sowie ihre Liquidation aus.

Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf den Aktionär über, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft geregelt sind und dass er sich verpflichtet, alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden unter seiner persönlichen Haftung zu übernehmen. Er wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde regeln.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert.

Den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Aufsichtskommissar wird Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in Luxemburg, 8, boulevard Joseph II, hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: I. Van Lier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Januar 1996.

F. Baden.

(04814/200/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

EUROLUX-ARGENT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Eischen.

H. R. Luxemburg B 37.277.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am dreizehnten November.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft EUROLUX-ARGENT HOLDING S.A. mit Sitz in L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 37.277, gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Marthe Thyess-Walch, mit Amtssitz in Luxemburg, am 7. Juni 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 458 vom 11. Dezember 1991, umgeändert durch eine ausserordentliche Generalversammlung vom 7. Juli 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 519 vom 11. November 1992, umgeändert durch eine ausserordentliche Generalversammlung vom 4. Mai 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 336 vom 23. Juli 1993.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Jean Meyer, Steuerberater, wohnhaft in Brouch (Mersch).

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Estelle Soubre, Buchhalterin, wohnhaft in Hondelange (B),

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Christina Floroiu-Andrei, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche zu Protokoll genommen werden:

A. Dass aus einer Anwesenheitsliste hervorgeht, dass die einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken (LUF 12.500,-) rechtsgültig vertreten sind, so dass die Generalversammlung gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann. Das Gesellschaftskapital ist integral und voll eingezahlt.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet.

B. Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Rücktritt und Entlastung von Herrn Hermanus Van Remmen und von Frau Dominica Dubois als Verwaltungsratsmitglieder, mit Wirkung ab dem heutigen Tage;

2.- Ernennung von Herrn Claude Meyer und von Frau Estelle Soubre als neue Verwaltungsratsmitglieder.

Der Herr Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Rücktritt von Herrn Hermanus Van Remmen und von Frau Dominica Dubois als Verwaltungsratsmitglieder mit Wirkung ab diesem Tage anzunehmen und ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates zu erteilen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herrn Claude Meyer, Buchhalter, wohnhaft in L-7416 Brouch (Mersch), 43, rue du Village,

- Frau Estelle Soubre, Buchhalterin, wohnhaft in B-6870 Hondelange, 2, rue Concordia, boîte postale 1.

Das Mandat der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder endet gleichzeitig mit demjenigen der Verwaltungsratsmitglieder, die von ihnen ersetzt werden.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Unterschriften.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 17 janvier 1996, vol. 142, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

(04816/706/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

EUROLOGISTIC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
R. C. Luxemburg B 29.367.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am siebenundzwanzigsten Dezember.
Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Pierre Schill, licencié en sciences économiques, wohnhaft in Luxemburg,
handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter von Herrn Werner Konz, Spediteur, wohnhaft in D-6640
Merzig, Dörrmühle,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 20. Dezember 1995.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur-Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger
Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, namens wie er handelt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu
beurkunden:

Die Aktiengesellschaft EUROLOGISTIC S.A. mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg
unter der Nummer B 29.367, wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 16. November 1988, veröffentlicht im
Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 44 vom 18. Februar 1989. Die Satzung wurde
verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 3. Mai 1993, welche
im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 348 vom 31. Juli 1993 veröffentlicht wurde.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt einhunderttausend Deutsche Mark (100.000,- DEM), eingeteilt in einhundert
(100) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Deutsche Mark (100,- DEM).

Sein Mandant ist Besitzer der einhundert (100) Aktien geworden und hat beschlossen, die Gesellschaft aufzulösen und
zu liquidieren.

Hiermit spricht er die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung sowie ihre Liquidation aus.

Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf den Aktionär über, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft
geregelt sind und dass er sich verpflichtet, alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden unter seine persönliche Haftung
zu nehmen. Er wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde regeln.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig
aufgelöst und liquidiert.

Den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Aufsichtskommissar wird Entlastung für die Ausübung ihres Mandates
erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufge-
lösten Gesellschaft in Luxemburg, 3, rue Nicolas Adames, hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegen-
wärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Schill, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 55, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil
des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Januar 1996.

F. Baden.

(04815/200/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

FALSTONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.950.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Charlotte Boewinger, directeur adjoint, demeurant à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FINANCIERE SIR, ayant son siège social à F-75001 Paris,
194Bis, rue de Rivoli,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 décembre 1995, laquelle restera, après avoir été paraphée
ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enre-
gistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme FALSTONE HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de
commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.950, a été constituée suivant acte reçu par le notaire

soussigné en date du 9 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 405 du 19 octobre 1994.

- Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des deux mille cinq cents (2.500) actions dont il s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société, avec effet immédiat, et sa mise en liquidation.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées, à l'exception d'une créance existant à son profit à l'encontre de la société, laquelle est éteinte par compensation.

- L'actionnaire unique réglera les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Boewinger, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signatures.

(04820/200/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

G2 INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.423.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

G2 INVESTMENT GROUP S.A.

Signature

(04826/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

FRIHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, agissant en sa qualité de mandataire de la société FRIHOLD S.A.,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 11 janvier 1996, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- FRIHOLD S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 522 du 12 octobre 1995.

II.- Le capital souscrit de la société est de cinquante-cinq millions de francs luxembourgeois (55.000.000,- LUF), représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant de quatre cents millions de francs luxembourgeois (400.000.000,- LUF).

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 11 janvier 1996, le conseil a décidé de procéder à une augmentation de capital par la souscription de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de quarante millions de francs luxembourgeois (40.000.000,- LUF) et passe de cinquante-cinq millions de francs luxembourgeois (55.000.000,- LUF) à quatre-vingt-quinze millions de francs luxembourgeois (95.000.000,- LUF).

Toutes les actions nouvelles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire.

IV.- Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5 (premier alinéa).** Le capital souscrit est de quatre-vingt-quinze millions de francs luxembourgeois (95.000.000,- LUF), représenté par neuf mille cinq cents (9.500) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 19 janvier 1996, vol. 398, fol. 29, case 3. – Reçu 400.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 janvier 1996.

E. Schroeder.

(04824/228/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

FRIHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 1996

E. Schroeder.

Notaire

(04825/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

GADIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.773.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 1995, la démission de l'administrateur M. Fred Carotti a été acceptée. Il n'a pas été pourvu à son remplacement. De ce fait, le nombre des administrateurs a été diminué de 4 à 3.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour GADIR HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 476, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04827/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

GENERAL EUROPEAN INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschbiérg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le 18 janvier 1996.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENERAL EUROPEAN INVESTMENT FOND S.A. avec siège social à L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle, Potaaschbiérg;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 17 octobre 1995, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rita Harnack, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Schaeffer, demeurant à Trèves.

A été appelée aux fonctions de scrutateur, Madame Monique Maller, demeurant à Grevenmacher.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société en GENERAL EUROPEAN INVESTMENT GROUP S.A.

2) Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y restent annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en GENERAL EUROPEAN INVESTMENT GROUP S.A.

Deuxième et dernière résolution

Suite à la prédite résolution, l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung GENERAL EUROPEAN INVESTMENT GROUP S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à vingt mille francs luxembourgeois (LUF 20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Maller, I. Schaeffer, R. Harnack, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1996, vol. 819, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 janvier 1996.

C. Doerner.

(04829/209/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

GENERAL EUROPEAN INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschbiërg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

C. Doerner.

(04830/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

GEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 octobre 1995 à 11.00 heures

Il résulte de procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GEPAR S.A. tenue en date du 26 octobre 1995 que:

1) Décharge pleine et entière a été accordée jusqu'au 26 octobre 1995 aux administrateurs:

- M. Paul De Geyter, conseiller fiscal, demeurant à Canach,

- JUMPRUN INVESTMENTS Ltd, une société ayant son siège social au 12, Herbert Place, Dublin (Irlande),

- WINDLINE INVESTMENTS Ltd, une société ayant son siège social au 12, Herbert Place, Dublin (Irlande);

et au commissaire aux comptes:

Monsieur Frank McCarroll, demeurant à Dublin, 38B Leeson Place, (Irlande).

2) Ont été élus administrateurs:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

- Federigo Cannizzaro, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

- Jean-Marc Debaty, expert-comptable, demeurant à Ans (Belgique).

3) La société VAN CAUTER, S.à r.l., avec siège social à L-2324 Luxembourg, a été élue commissaire.

4) Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 janvier 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 476, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04831/536/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

GARAGE KRACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Helfent-lez-Bertrange, 8, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 26.729.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 24, case 4,

que la société à responsabilité limitée GARAGE KRACK, S.à r.l., ayant son siège social à Helfent-lez-Bertrange, 8, route de Longwy, a été dissoute d'un commun accord des associés, en date du 22 décembre 1995, la liquidation ayant eu lieu aux droits des parties, les livres et documents de la société étant conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1996.

E. Schlessler.

(04828/227/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

GESPA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 23.464.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESPA INVESTISSEMENTS S.A. en liquidation, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23.464, constituée suivant acte notarié en date du 17 octobre 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 368 du 12 décembre 1985.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 1995, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à huit heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Signeux (Belgique),

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Marie-Claire Haas, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes et Romain.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2) Approbation des comptes de liquidation.
- 3) Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4) Clôture de la liquidation.
- 5) Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans.
- 6) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 décembre 1995, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

La société LEADING GROUP INC, P.O. Box 3383 Balboa (Ancon), République de Panama, est à fixé à ce jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'Assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société INTERNATIONAL COMPANY LIQUIDATORS S.A., ayant son siège social à Balboa (Ancon), Republic of Panama, P.O. Box 3382, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme GESPA INVESTISSEMENTS S.A. en liquidation a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

5) L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Mathot, M.-C. Haas, C. Hubert et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 55, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

F. Baden.

(04832/200/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

GFT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 8.044.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour GFT FINANCE S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(04833/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

GISCOURS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GISCOURS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 6 avril 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 229 du 21 août 1989.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Claude Hermes, employé privé, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'exercice social pour le porter du 30 juin au 31 décembre de chaque année. Par dérogation cette modification sera applicable pour la première fois pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 1994 au 31 décembre 1995.

2) Modification de la date de l'Assemblée Générale statutaire pour la fixer au premier mercredi de mai à onze heures trente et pour la première fois le deux mai mil neuf cent quatre-vingt-seize.

3) Modification subséquente des articles.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social avec effet rétroactif au 30 juin 1995.

L'exercice social commencera désormais le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

En conséquence, l'article 9 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

L'exercice social ayant commencé le premier juillet mil neuf cent quatre-vingt-quatorze, se terminera donc le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le premier mercredi du mois de mai à onze heures trente et pour la première fois le deux mai mil neuf cent quatre-vingt-seize.

En conséquence, l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de mai à onze heures trente.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Bartolini, C. Hermes, C. Mathu et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

F. Baden.

(04834/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

GISCOURS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

F. Baden.

(04835/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

SELIMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

(anc. HIFI CENTER & DISC DISCOUNT).

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.

R. C. Luxembourg B 12.376.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HIFI CENTER & DISC DISCOUNT, avec siège social à L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, alors de résidence à Clervaux, en date du 19 septembre 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 11 novembre 1974, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 9 du 7 janvier 1995, inscrite au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous la section B et le numéro 12.376.

L'assemblée est composé de:

1. Monsieur Jan Huygens, commerçant, demeurant à Aalst/Hofstade (Belgique),

2. Madame Evelyne Leheureux, commerçante, épouse de Monsieur Jan Huygens, demeurant à Aalst/Hofstade,

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en SELIMEX, S.à r.l., et de modifier, en conséquence, l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Elle existe sous la dénomination de SELIMEX, S.à r.l.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social à Zone Industrielle Potaschberg, à L-6776 Grevenmacher, et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Grevenmacher. Il peut être transféré dans toute autre localité du pays par décision des associés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Huygens, E. Leheureux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 88S, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

E. Schlessler.

(04837/227/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

**SELIMEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. HIFI CENTER & DISC DISCOUNT).**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.
R. C. Luxembourg B 12.376.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

E. Schlessler.

(04838/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

HAKON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.838.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour HAKON S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(04836/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

**I.B.S. & PARTNERS, INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS (I.B.S. & Partners) avec siège social à Luxembourg, 24, rue Beaumont;

constituée suivant acte, reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 2 janvier 1991, publié au Mémorial C de 1991, page 12.392;

modifiée suivant assemblée générale ordinaire et extraordinaire des 16 et 30 janvier 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 9.124;

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire du 5 mai 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 17.324;

et modifiée suivant acte, reçu par Maître Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 2 mai 1995, sous le no 9071 de son répertoire, publié au Mémorial C de 1995, page 20.423.

Les associés présents ou représentés et le nombre des parts représentées sont portés sur une feuille de présence, signée par tous les associés présents à l'assemblée, à laquelle les parties déclarent se référer et qui demeurera annexée au présent acte, après avoir été paraphée ne varietur par les membres, du bureau et le notaire instrumentaire, et sera enregistrée avec le présent procès-verbal;

Y demeureront pareillement annexées, pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement, les procurations émanant des associés représentés à l'assemblée, paraphées ne varietur par les mandataires respectifs.

Madame Myriam Jenchenne, préside l'assemblée.

Monsieur Bernard Zimmer, ingénieur commercial, demeurant à Leudelage, remplit les fonctions de scrutateur.

Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange, est désigné comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Transformation de la société en société anonyme;

2) Maintien du capital social à son montant actuel;

3) Modifications diverses à apporter aux statuts actuels et approbation du nouveau texte des statuts; notamment modification de l'année sociale.

L'assemblée réunissant la totalité du capital social est déclarée régulièrement constituée, et les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

L'assemblée générale décide la transformation, à compter de ce jour, de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS (I.B.S. & PARTNERS), en société anonyme soumise aux dispositions de ladite loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale reconnaît que le bilan de la société est établi à la date du 30 juin 1995, et la balance arrêtée au 10 novembre 1995.

L'assemblée constate également qu'un rapport du réviseur d'entreprises WEBER & BONTEMPS avec siège social à Luxembourg, 6, place de Nancy, a été établi et dont les conclusions sont les suivantes:

«Conformément à l'article 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, nous avons revu la valeur des apports consistant dans tous les actifs et passifs de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS suivant bilan au 30 juin 1995, et balance arrêtée au 10 novembre 1995.

A notre avis, la valeur d'au moins un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) attribuée à la situation nette de I.B.S. & Partners, constitue une évaluation équitable.

Luxembourg, le 5 décembre 1995

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C. réviseur d'entreprises.»

Une copie dudit rapport du réviseur WEBER & BONTEMPS, après avoir été signée par toutes les parties présentes, restera annexée au présent acte.

L'assemblée décide de maintenir le capital social à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) et que le capital social fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est divisé en mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur de mille francs (1.000,-) chacune.

Comme conséquence de la présente transformation, les parts sociales de la société seront transformées en actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que l'objet de la société, son capital, sa durée et son siège ne subissent aucun changement, modifie et remplace les statuts de la société transformée par le nouveau texte ci-après, qui régira la société à compter de ce jour.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité et la société I.B.S. & PARTNERS S.A. sera désormais régie par les statuts suivants:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A., en abrégé IBS & PARTNERS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations exécutées par un centre d'affaires et plus précisément mais non limitativement, la mise à disposition à des tiers d'une adresse, de bureaux, d'un service de secrétariat multilingue, tous conseils et activités en matière de création et de gestion d'entreprises, commerce international, marketing, recherche de marchés, publicité, recherche de partenaires commerciaux et financiers, recherche de sélection de personnel, ainsi que toutes autres activités pouvant entrer dans le domaine d'un centre d'affaires. Elle peut en outre accepter toutes représentations, négociations et prises d'agences commerciales, sous toutes ses formes, ainsi que tous conseils et prestations de services y relatifs. Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui au Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, elle peut prendre et gérer toutes participations

sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourg (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures du matin et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société anonyme LUFT S.A	150 actions
- La société anonyme CHARBURN S.A.	250 actions
- La société BEFAC FIDUCIAIRE LUXEMBOURG, S.à.r.l.	250 actions
- La société anonyme COMIF S.A., prèdite:	50 actions
- La société anonyme U.M. INTERNATIONAL S.A., prèdite:	175 actions
- La société DALSTON ENTERPRISES Ltd, prèdite	100 actions
- Monsieur Eric Nordstrom, prèdit:	75 actions
- Monsieur Bernard Zimmer, prèdit:	200 actions
Total:	1.250 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
2. - Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Bernard Zimmer, ingénieur commercial, demeurant à Leudelange.
 - Monsieur Ulf Martinsen, directeur de Sociétés, demeurant à Strassen.
 - Monsieur Eric Nordstrom, directeur de Sociétés, demeurant à Luxembourg.
 - Monsieur Régis Coppex, directeur de société, demeurant à Genève.
 - Monsieur Bernard Zimmer est nommé administrateur-délégué.
3. - Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société WEBER & BONTEMPS avec siège social à Luxembourg, 6, place de Nancy.
4. - Le siège social de la société est établi à Luxembourg, 24, rue Beaumont.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice de la S.A. IBS & PARTNERS commencera le 1^{er} janvier 1996 pour se terminer le 31 décembre 1996.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jenchenne, B. Zimmer, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1996, vol. 819, fol. 82, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 11 janvier 1996.

Ch. Doerner.

(04847/209/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

I.B.S. & PARTNERS, INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 1996.

Ch. Doerner.

(04848/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

EUROSECURITIES CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 février 1996.

G. d'Huart.

(04819/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

HOSINGA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.230.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour HOSINGA S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(04839/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

HOSINGA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.230.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour HOSINGA S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(04840/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

HYMANN HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
H. R. Luxemburg B 15.099.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zwölften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der HYMANN HOLDING S.A., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 20. Februar 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 6. August 1991, Nummer 305.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Emile Wirtz, Consultant, wohnhaft in Junglinster.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Michel Ernzerhof, Privatbeamter, wohnhaft in D-5521 Trimport.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler:

Herr Ninon Dahlem, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I. Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung der sämtlichen Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II. Die Versammlung stellt fest, dass aufgrund einer Aktienabtretung unter Privatschrift vom 15. Dezember 1995, zum Nominalwert, einhunderteinundzwanzig (121) Aktien abgetreten wurden an die Gesellschaft EFFECTA TRADING A.G., mit Sitz in Panama City, Lizak Building 5th Floor, 50th Street, Aquilino de la Guardria, Panama-City, Republic of Panama.

III. Aufgrund dieser Abtretung sind die Aktien nun gehalten wie folgt:

1. EFFECTA TRADING A.G.	121 Aktien
2. TREUHAND REVISIONS- UND WIRTSCHAFTSDIENST A.G.	4 Aktien
Total:	125 Aktien

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Wirtz, M. Ernzerhof, N. Dahlem, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 janvier 1996, vol. 398, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 29. Januar 1996.

E. Schroeder.

(04841/228/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

I.K.B., INTERNATIONALE KAUFHAUS-BETEILIGUNGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.901.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour I.K.B., INTERNATIONALE KAUFHAUS- BETEILIGUNGEN S.A.

Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(04842/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

I.K.B., INTERNATIONALE KAUFHAUS-BETEILIGUNGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.901.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour I.K.B., INTERNATIONALE KAUFHAUS- BETEILIGUNGEN S.A.

Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(04843/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

INDUSTRIAL DIAMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.840.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour INDUSTRIAL DIAMOND S.A.

Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

(04844/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.395.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Théo Kass, directeur, secrétariat général, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de la société anonyme KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 6.395,

en vertu d'une procuration qui lui a été délivrée par le Conseil d'Administration de ladite société dans sa réunion du 19 septembre 1988. Un extrait du procès-verbal de cette réunion est resté annexé à un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 septembre 1988.

Le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I) A la suite des augmentations de capital intervenues jusqu'à ce jour, le capital social est actuellement fixé à six milliards quatre cent cinquante-trois millions cinq cent vingt-cinq mille francs (6.453.525.000,-), représenté par sept cent soixante-dix mille neuf cent trente-deux (770.932) parts sociales ordinaires sans désignation de valeur nominale et quatre-vingt-neuf mille cinq cent trente-huit (89.538) parts sociales privilégiées sans droit de vote et sans désignation de valeur nominale.

II) Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à six milliards cinq cent trente et un millions neuf cent quatre-vingt-dix mille francs (6.531.990.000,-) se composant du capital souscrit ainsi que d'une tranche de soixante-

dix-huit millions quatre cent soixante-cinq mille francs (78.465.000,-) pour permettre la conversion en parts sociales privilégiées sans droit de vote des obligations convertibles subordonnées 6,50% 1986-1996.

Les actionnaires ont tous renoncé à leur droit de souscription préférentiel aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 février 1986, documenté par acte du notaire soussigné, en date du même jour, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 38 du 17 février 1986.

III) Les conversions suivantes n'ayant pas encore fait l'objet d'un constat notarié ont été demandées pour:

9.228 (neuf mille deux cent vingt-huit) obligations de l'emprunt convertible 6,50% 1986/96,

ce qui a entraîné la création de 9.228 (neuf mille deux cent vingt-huit) parts sociales privilégiées nouvelles sans droit de vote et sans désignation de valeur nominale avec jouissance au 1^{er} janvier 1995 et une augmentation du capital social de soixante-neuf millions deux cent dix mille francs (69.210.000,-), le compte réserve indisponible par primes d'émission étant crédité de trente-neuf millions deux cent dix-neuf mille francs (39.219.000,-).

Suite à ces conversions il reste en circulation 1.234 (mille deux cent trente-quatre) obligations de l'emprunt 6,50% 1986/96.

IV) En conséquence l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à six milliards cinq cent vingt-deux millions sept cent trente-cinq mille francs (6.522.735.000,-), représenté par sept cent soixante-dix mille neuf cent trente-deux (770.932) parts sociales ordinaires sans désignation de valeur nominale et quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante-six (98.766) parts sociales privilégiées sans droit de vote et sans désignation de valeur nominale.

Le capital social autorisé est fixé à six milliards cinq cent trente et un millions neuf cent quatre-vingt-dix mille francs (6.531.990.000,-) se composant du capital souscrit ainsi que d'une tranche de neuf millions deux cent cinquante-cinq mille francs (9.255.000,-) pour permettre la conversion en parts sociales privilégiées sans droit de vote des obligations convertibles subordonnées 6,5% 1986-1996.

En cas d'augmentation de capital par émission de nouvelles parts sociales dans une catégorie déterminée, seuls les actionnaires de cette catégorie ont un droit de souscription préférentiel aux parts nouvelles émises dans leur catégorie.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de huit cent dix mille francs luxembourgeois (810.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Kass, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1996, vol. 88S, fol. 61, case 11. – Reçu 692.100 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

F. Baden.

(04858/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 1996.

F. Baden.

(04859/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.437.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(04845/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

INTERMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.493.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 1995, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de trois ans. M. Robert Martiny, employé de banque, Bridel, a été nommé administrateur en remplacement de Mme Danielle Schroeder, également pour une durée de trois ans. Tous les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour INTERMET S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 476, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04846/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

INVESTISSEMENT IMMOBILIER EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C. Luxembourg B 34.474.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement
au siège social de la société en date du 5 novembre 1995 à 20 heures*

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de
- M. Leonardus Theodorus Agatha van Veldhoven
- M. Peter Jozef Henricus van de Ven

de leurs fonctions d'administrateurs de la société;

- de donner décharge aux administrateurs démissionnaires de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1995;

- de nommer

- Mme Catharina Sauvangsjo, demeurant au 13, rue des Mazières, 49730 Montsoreau France

- M. Peter Zwart, demeurant 17. Bosboomstraat, 5102 Dongen, Pays-Bas

en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Au terme de cette Assemblée, le Conseil d'Administration de INVESTISSEMENT IMMOBILIER EUROPEEN S.A. se compose des personnes suivantes:

Administrateurs

M. Adrianus Cornelus Van Der Sande

Mme Catharina Sauvangsjo

M. Peter Zwart

Le Commissaire aux comptes est:

Mme Thelma Bakker

Par décision spéciale, l'Assemblée Générale décide que les mandats des personnes mentionnées ci-dessus s'achèveront immédiatement après l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'an 2000.

Le président lève la séance à 20.15 heures.

A.C. van der Sande

Un mandataire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1996, vol. 301, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(04850/209/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

JOCA-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4595 Differdange, 16, rue Kalekerbach.
R. C. Luxembourg B 41.297.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 302, fol. 2, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

Signatures.

(04851/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

KANGOROSTA A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.637.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour KANGOROSTA S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(04852/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

KANGOROSTA A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.637.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour KANGOROSTA S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(04853/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

KAWEGRINVEST A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.687.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour KAWEGRINVEST S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers G. Baumann

(04854/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

LEDERER INTERWAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.
R. C. Luxembourg B 41.648.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 476, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

(04862/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

LEDERER INTERWAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.
R. C. Luxembourg B 41.648.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 476, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

(04863/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

LEDERER INTERWAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.
R. C. Luxembourg B 41.648.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 476, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

(04864/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.984.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KERMADEC S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.984, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 295 du 24 août 1990. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Geneviève Piscaglia, employée privée, demeurant à Athus,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Carine Back, employée privée, demeurant à Wolkrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social de la Société, qui sera désormais le suivant:

La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement la réalisation de cet objet; toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines; l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces titres et brevets, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

2) Modification subséquente de la teneur de l'article 4 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement la réalisation de cet objet, toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds

à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origines; l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces titres et brevets, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Piscaglia, M. Strauss, C. Back, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 54, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

F. Baden.

(04855/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

F. Baden.

(04856/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

KUGENER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 50A, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 25.230.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Mersch, le 19 janvier 1996, vol. 121, fol. 58, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KUGENER FRERES, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(04860/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

LES TERRASSES DU SOLEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R. C. Luxembourg B 30.858.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Mersch, le 19 janvier 1996, vol. 121, fol. 59, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LES TERRASSES DU SOLEIL, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(04865/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

LUX-LOISIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 18.546.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 100, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, S.C.

(04866/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

LUX-SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg, 4-8, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 24.623.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La Société anonyme de droit luxembourgeois LUX RENT A CAR S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 5, rue Robert Stümper, représentée par ses administrateurs, Messieurs Pierre Braquet et Michel Braquet, directeurs de société, demeurant tous deux à Luxembourg, Monsieur Pierre Braquet étant représenté par Monsieur Michel Braquet en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 27 décembre 1995, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée LUX-SHOP, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Senningerberg, 4-8, route de Trèves, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.623, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 juillet 1986, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 274 du 27 septembre 1986;

Que le capital social est fixé à LUF 500.000,-, représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de LUF 5.000,- chacune;

Que la comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des parts sociales de la société LUX-SHOP, S.à r.l.

Que par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et se désigne elle-même comme liquidateur;

Que l'activité de la société a cessé;

Que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute;

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au commissaire de la société;

Que les livres et documents de la société LUX-SHOP, S.à r.l. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux mandataires de la comparante, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Braquet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 59, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

F. Baden.

(04867/200/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

LUXTRANSSERVICE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 259, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 45.053.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am fünften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitze in Luxembourg-Eich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXTRANSSERVICE S.A. mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar mit damaligem Amtssitz in Echternach am 20. September 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 540 vom 10. November 1993,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, Sektion B unter Nummer 45.053.

Die Versammlung wurde eröffnet um 16.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxembourg.

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer Herrn Tom H. Jacobsen, Kaufmann, wohnhaft in Verviers (Belgien).

Die Versammlung wählt zum Stimmenprüfer Herrn Heinz Mette, Diplomingenieur, wohnhaft in Wasserbillig.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar, zu beurkunden, dass:

1) Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienanzahl auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die 250 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Sitzverlegung von Wasserbillig nach L-1417 Luxembourg, 259, route d'Esch und demgemäss Abänderung von Artikel 1 Absatz 2 der Statuten.

2. Demission des bestehenden Verwaltungsrates und Ersetzung durch

- Herrn Tom H. Jacobsen, Kaufmann, wohnhaft in Verviers (Belgien).

- GARFIELD FINANCE LTD, International Business Company unter dem Recht der British Virgin Islands, mit Sitz in Tortola.

- BEDWORTH LTD, International Business Company unter dem Recht der British Virgin Islands, mit Sitz in Tortola.

3. Demission des Kommissars FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. und Ersetzung durch LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg.

4. Ermächtigung für den Verwaltungsrat, ein geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Versammlung gutgeheissen worden ist, werden nachfolgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch zu verlegen und Artikel 1 Absatz 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

«**Art. 1. (Absatz 2).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung nimmt die Demission des Verwaltungsrates an. Der scheidende Verwaltungsrat bleibt jedoch für die jährliche ordentliche Generalversammlung von 1996, welche die Bilanz von 1995 genehmigen soll, verantwortlich.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Tom H. Jacobsen, Kaufmann, wohnhaft in Verviers (Belgien).

- GARFIELD FINANCE LTD, International Business Company unter dem Recht der British Virgin Islands, mit Sitz in Tortola.

- BEDWORTH LTD, International Business Company unter dem Recht der British Virgin Islands, mit Sitz in Tortola.

Dritter Beschluss

Das Mandat des Kommissars FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. mit Sitz in Grevenmacher, erlöscht Ende der ordentlichen Generalversammlung 1996.

Zum neuen Kommissar wird die Gesellschaft LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, ernannt.

Vierter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, eines seiner Mitglieder mit der Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten zu betrauen.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben um 16.45 Uhr.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, welche aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf LUF 25.000,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Galowich, T. H. Jacobsen, H. Mette, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 88S, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 26. Januar 1996.

P. Decker.

(04869/506/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

LUXTRANSSERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 259, route d'Esch.

R.C. Luxembourg B 45.053.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 26 janvier 1996.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(04870/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

LUXTRANSERVICE S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 259, route d'Esch.
H. R. Luxembourg B 45.053.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsversammlung vom 8. Januar 1996

Der Verwaltungsrat nennt hiermit einstimmig Herrn Tom H. Jacobsen zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied (Administrateur-délégué).

Er verpflichtet die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift.

Luxembourg, den 8. Januar 1996.

T. H. Jacobsen

GARFIELD FINANCE LTD

Signature

BEDWORTH LTD

Signatures

Pour copie

Certifié conforme à l'original

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 88S, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04871/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

LUXTOIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 2, Am Moul.
R. C. Luxembourg B 37.807.

—
STATUTS

La réunion extraordinaire des associés du 29 décembre 1995 a décidé de transférer le siège de la rue Helpert L-1718 Buschdorf au 2, Am Moul L-7418 Buschdorf.

Pour extrait conforme

M. Thill

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04868/664/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

M. KAINDL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 46.483.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 29 janvier 1996 que le mandat d'administrateur de Messieurs Martin Mathias Kaindl, Peter Kaindl et Ludwig Wolfgang Scheiblbreiter, est prolongé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle statuant sur l'exercice se terminant le 30 septembre 1995.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 476, fol. 14, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04873/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

MARAKEI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 45.775.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARAKEI HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 1993, publié au Mémorial C, n° 38 du 29 janvier 1994 et dont les statuts n'ont subi jusqu'à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claudio Melotto, administrateur de sociétés, demeurant à Monte-Carlo.

Le président désigne comme secrétaire, Maître Catherine Desso, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Florence Jarbot, secrétaire, demeurant à Terville.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Qu'il appert de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à vingt-deux millions de francs luxembourgeois (LUF 22.000.000,-), par incorporation à due concurrence de bénéfices reportés avec attribution des vingt mille sept cent cinquante (20.750) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action aux actionnaires actuels au prorata des actions détenues.

2. Modification subséquente de l'article 3 premier alinéa des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de vingt millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 20.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à vingt-deux millions de francs luxembourgeois (LUF 22.000.000,-), par incorporation au capital social de bénéfices reportés à due concurrence et par la création et l'émission de vingt mille sept cent cinquante (20.750) actions nouvelles d'une valeur nominale mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En outre l'assemblée décide que les vingt mille sept cent cinquante (20.750) actions nouvellement émises seront attribuées gratuitement aux actionnaires existants en proportion de leur participation actuelle dans le capital social.

La preuve de l'exercice desdits bénéfices reportés a été apportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan au 31 décembre 1994.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions de francs luxembourgeois (LUF 22.000.000,-), représenté par vingt-deux mille (22.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Melotto, F. Jarbot, C. Desoy, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1996, vol. 821, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 janvier 1996.

J. Elvinger.

(04874/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

MEARS INCORPORATED CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 88S, fol. 5, case 11,

que la société anonyme holding MEARS INCORPORATED CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1996.

E. Schlessler.

(04879/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

MOOPY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 34.236.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg, en date du 29 décembre 1995

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Paul De Geyter a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 29 décembre 1995.

Pour MOOPY S.A.
COMFINTRUST S.A.
Signature
Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04882/646/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

MARINIA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
H. R. Luxemburg B 47.059.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am fünften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitze in Luxemburg-Eich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft MARINIA HOLDING S.A. mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. März 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 260 vom 1. Juli 1994,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, Sektion B unter Nummer 47.059.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer Herrn Tom H. Jacobsen, Kaufmann, wohnhaft in Verviers (B).

Die Versammlung wählt zum Stimmenprüfer Herrn Heinz Mette, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Wasserbillig.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1) Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre, sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben registriert zu werden.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die 1250 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechts gültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Sitzverlegung von Wasserbillig nach L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt und demgemäss Abänderung von Artikel 1 Absatz 2 der Statuten.

2. Demission des bestehenden Verwaltungsrates und Ersetzung durch die Herren Raymond Le Lourec, François Peusch und Max Galowich.

3. Demission des Kommissars FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. und Ersetzung durch LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg.

4. Ermächtigung für den Verwaltungsrat, ein geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Versammlung gutgeheissen worden ist, werden nachfolgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt zu verlegen und Artikel 1 Absatz 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

«**Art. 1. (Absatz 2).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung nimmt die Demission des Verwaltungsrates an. Der scheidende Verwaltungsrat bleibt jedoch für die jährliche ordentliche Generalversammlung von 1996, welche die Bilanz von 1995 genehmigen soll, verantwortlich.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Raymond Le Lourec, conseil fiscal, wohnhaft in Luxemburg,
- Herr François Peusch, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Luxemburg,
- Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Dritter Beschluss

Das Mandat des Kommissars FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. erlöscht Ende der ordentlichen Generalversammlung 1996.

Zum neuen Kommissar wird die Gesellschaft LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, ernannt.

Vierter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, eines seiner Mitglieder mit der Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten zu betrauen.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben um 14.45 Uhr.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, welche aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 25.000,- LUF.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: M. Galowich, T. H. Jacobsen, H. Mette, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 88S, fol. 77, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 25. Januar 1996.

P. Decker.

(04875/506/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

MARINIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C. Luxembourg B 47.059.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 25 janvier 1996.

P. Decker.

(04876/506/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

MATALUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

H. R. Luxembourg B 45.831.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am fünften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitze in Luxemburg-Eich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft MATALUX HOLDING S.A. mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 2. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 48 vom 4. Februar 1994,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, Sektion B unter Nummer 45.831.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer Herrn Tom H. Jacobsen, Kaufmann, wohnhaft in Verviers (B).

Die Versammlung wählt zum Stimmenprüfer Herrn Heinz Mette, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Wasserbillig.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1) Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre, sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die 125 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Sitzverlegung von Wasserbillig nach L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt und demgemäss Abänderung von Artikel 1 Absatz 2 der Statuten.

2. Demission des bestehenden Verwaltungsrates und Ersetzung durch die Herren Raymond Le Lourec, François Peusch und Max Galowich.

3. Demission des Kommissars FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. und Ersetzung durch LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg.

4. Ermächtigung für den Verwaltungsrat, ein geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Versammlung gutgeheissen worden ist, werden nachfolgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt zu verlegen und Artikel 1 Absatz 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

«**Art. 1. (Absatz 2).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung nimmt die Demission des Verwaltungsrates an. Der scheidende Verwaltungsrat bleibt jedoch für die jährliche ordentliche Generalversammlung von 1996, welche die Bilanz von 1995 genehmigen soll, verantwortlich.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Raymond Le Lourec, conseil fiscal, wohnhaft in Luxemburg,
- Herr François Peusch, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Luxemburg,
- Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Dritter Beschluss

Das Mandat des Kommissars FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. erlöscht Ende der ordentlichen Generalversammlung 1996.

Zum neuen Kommissar wird die Gesellschaft LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 257, route d'Esch, ernannt.

Vierter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, eines seiner Mitglieder mit der Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten zu betrauen.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben um 15.00 Uhr.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, welche aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 25.000,- LUF.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: M. Galowich, T. H. Jacobsen, H. Mette, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 88S, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 25. Januar 1996.

P. Decker.

(04877/506/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

MATALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 45.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 25 janvier 1996.

P. Decker.

(04878/506/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

NORDTRANSINVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 259, route d'Esch.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am fünften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft NORDTRANSINVEST S.A., mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. März 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 260 vom 1. Juli 1994,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 47.060.

Die Versammlung wurde eröffnet um 16.15 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer Herrn Tom H. Jacobsen, Kaufmann, wohnhaft in Verviers (B).

Die Versammlung wählt zum Stimmenprüfer Herrn Heinz Mette, Diplomingenieur, wohnhaft in Wasserbillig.

Der Präsident erklärte und hat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1) Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienanzahl auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die 1.250 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Sitzverlegung von Wasserbillig nach L-1471 Luxemburg, 259, route d'Esch und demgemäss Abänderung von Artikel 1, Absatz 2 der Statuten.

2.- Demission des bestehenden Verwaltungsrates und Ersetzung durch:

- Herr Tom H. Jacobsen, Kaufmann, wohnhaft in Verviers (Belgien);

- GARFIELD FINANCE LTD, International Business Company unter dem Recht der British Virgin Islands, mit Sitz in Tortola;

- BEDWORTH LTD, International Business Company unter dem Recht der British Virgin Islands, mit Sitz in Tortola.

3.- Demission des Kommissars FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., und Ersetzung durch LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg.

4.- Ermächtigung für den Verwaltungsrat, ein geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Versammlung gutgeheissen worden ist, werden nachfolgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, den Sitz der Gesellschaft von Wasserbillig nach L-1471 Luxemburg, 259, route d'Esch zu verlegen und Artikel 1, Absatz 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung nimmt die Demission des Verwaltungsrates an. Der scheidende Verwaltungsrat bleibt jedoch für die jährliche ordentliche Generalversammlung von 1996, welche die Bilanz von 1995 genehmigen soll, verantwortlich.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Tom H. Jacobsen, Kaufmann, wohnhaft in Verviers (Belgien);

- GARFIELD FINANCE LTD, International Business Company unter dem Recht der British Virgin Islands, mit Sitz in Tortola;

- BEDWORTH LTD, International Business Company unter dem Recht der British Virgin Islands, mit Sitz in Tortola.

Dritter Beschluss

Das Mandat des Kommissars FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., erlöscht Ende der ordentlichen Generalversammlung 1996.

Zum neuen Kommissar wird die Gesellschaft LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 259, route d'Esch, ernannt.

Vierter und letzter Beschluss

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat, eines seiner Mitglieder mit der Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten zu betrauen.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben um 16.30 Uhr.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, welche aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf LUF 25.000,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Galowich, T.H. Jacobsen, H. Mette, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 88S, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 26. Januar 1996.

P. Decker.

(04883/506/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

NORDTRANSINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 26 janvier 1996.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(04884/506/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

NORDTRANSINVEST S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratsversammlung vom 8. Januar 1996

Der Verwaltungsrat nennt hiermit einstimmig Herrn Tom H. Jacobsen zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied (Administrateur-délégué).

Er verpflichtet die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift.

Luxembourg, den 8. Januar 1996.

T.H. Jacobsen

GARFIELD FINANCE LTD

BEDWORTH LTD

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1996, vol. 88S, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04885/506/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

MESO-THERM MESS- REGEL- UND PROZESSLEITTECHNICK, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7769 Bissen, 11A, route de Finsterthal.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

- 1.- La société à responsabilité limitée SATHERM, GmbH, avec siège social à D-6630 Saarlouis, Am Torschlag, 4; ici représentée par Monsieur Jürgen Opitz, commerçant, demeurant à Saarlouis, 17, Albert Camus Hang;
- 2.- Monsieur Wolfgang Jücker, commerçant, demeurant à D-Merzig-Besserigem, Hauptstrasse 39;
- 3.- Monsieur Paul Sinner, électro-ingénieur, demeurant à D-6600 Saarbrücken 5, Ottstrasse, 7.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MESO-THERM MESS- REGEL- UND PROZESSLEITTECHNICK, S.à r.l., avec siège social à L-7769 Bissen, 11A, route de Finsterthal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 3 décembre 1992, publié au Mémorial C, de 1993, page 5242.

b) Que d'un commun accord les prédits associés de la société à responsabilité limitée MESO-THERM MESS- REGEL- UND PROZESSLEITTECHNICK, S.à r.l. ont décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, les associés étant investis chacun proparte des actifs et passifs de la société dissoute, de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq (5) ans à Bissen, 11A, route de Finsterthal.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Opitz, W. Jücker, P. Sinner, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1995, vol. 819, fol. 86, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 16 janvier 1996.

C. Doerner.

(04880/209/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

ONIVA MUSIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.098.

Conformément à l'article 5 des statuts, à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 1995, le conseil d'administration du même jour a décidé de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Dr. Jorg Hernler, administrateur-délégué, qui, par sa seule signature, peut engager valablement la société.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour ONIVA MUSIC HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 476, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04886/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

MIKA ENGINEERING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 33.543.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 476, fol. 12, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(04881/717/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

OVERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.213.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 1994, M. Guy Kettmann, attaché de direction, Howald, et M. Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, Luxembourg, ont été appelés aux fonctions d'administrateur. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à cinq. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1995.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour OVERLUX S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Baumann

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1996, vol. 476, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(04887/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PARADOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1996, vol. 475, fol. 100, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1996.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

(04888/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

P & P, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 1, rue François Donven.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

Madame Madeleine Hick, directrice de sociétés, épouse de Monsieur Henri Ney, demeurant à Esch-sur-Alzette, 1, rue François Donven.

Laquelle comparante déclare qu'elle est l'unique associée de la société à responsabilité limitée P & P, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, 1, rue François Donven, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges Bourg, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 avril 1979, numéro 135 de son répertoire, publié au Mémorial C n° 182 du 11 août 1979.

Restera annexée aux présentes la cession de parts sous seing privé du 22 avril 1979 entre Monsieur Eugène Hick et Madame Madeleine Hick, après avoir été signée ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné.

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent cinquante mille francs (550.000,- francs), pour le porter de son montant actuel de cent mille francs (100.000,- francs) à six cent cinquante mille francs (650.000,- francs), par la création et l'émission de cinq cent cinquante parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- francs) chacune.

Ledit montant a été libéré en espèces par la comparante, de sorte que la somme de cinq cent cinquante mille francs (550.000,- francs) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Ensuite, l'associée unique cède et transporte 260 parts sociales de la société P & P, S.à r.l., à sa fille, Madame Marie Anne Ney, employée privée, épouse de Marc Schlessler, demeurant à Senningerberg, 15, rue du Bois, également ici présente et ce acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux cent soixante mille francs, somme que la cédante déclare et reconnaît avoir reçue de la cessionnaire avant la passation des présentes, ce dont elle consent bonne et valable quittance.

La société P & P, S.à r.l., représentée par sa gérante statutaire, Madame Madeleine Hick, prénommée, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties

de la lui signifier par huissier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société P & P, S.à r.l. se trouve réparti comme suit:

– Madame Madeleine Hick	390 parts sociales
– Madame Marie Anne Ney	260 parts sociales
Total	650 parts sociales

L'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent cinquante mille francs (650.000,- francs) et est représenté par six cent cinquante parts sociales (650) de mille francs chacune, lesquelles ont été souscrites comme suit:

– Madame Madeleine Hick	390 parts sociales
– Madame Marie Anne Ney	260 parts sociales
Total	650 parts sociales»

Dont procès-verbal, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Hick, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 1996, vol. 819, fol. 96, case 11. – Reçu 5.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 22 janvier 1996.

A. Biel.

(04897/203/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

P & P, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 1, rue François Donven.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

(04898/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PATISSERIES SCHEER-BRASSEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 88S, fol. 84, case 10, que:

– l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée PATISSERIES SCHEER-BRASSEL, S.à r.l., ayant comme enseigne commerciale PATISSERIES SCHEER, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille (5.000,-) francs chacune, entièrement libérées.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Mme Sanny Reder, indépendante, épouse de Monsieur Jeannot Scheer, demeurant à L-2434 Senningerberg, 2A, rue des Résidences, soixante-douze parts sociales	72
2.- M. Romain Scheer, maître-boulangier-pâtissier-confiseur, demeurant à L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé, vingt-deux parts sociales	22
3.- Mlle Edmée Scheer, indépendante, demeurant à L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé, six parts sociales	6
Total: cent parts sociales	100»

– Décharge a été donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Marc Scheer, maître-boulangier-pâtissier-confiseur, demeurant à L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

– Le nombre des gérants a été fixé à deux.

Ont été nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Romain Scheer, prénommé, gérant technique;

b) Madame Sanny Scheer-Reder, prénommée, gérante commerciale.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, jusqu'à concurrence de cinquante mille (50.000) francs; pour les engagements qui excèdent cette valeur, la signature conjointe des deux gérants est requise.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

E. Schlessler.

(04890/227/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PÂTISSERIES SCHEER-BRASSEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

E. Schlessler.

(04891/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PÂTISSERIE KILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 19.852.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1996, vol. 302, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1996.

Signature.

(04889/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PAVIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5549 Remich, 21, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 30.103.

Les bilans et les annexes au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 8, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 février 1996.

Signature.

(04892/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PHI BAU, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1926 Luxembourg, 19, rue des Légionnaires.

R. C. Luxembourg B 24.994.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 8, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

Signature.

(04893/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PREFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Benoit Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt-sur-Syre, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme PREFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen; en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du vingt-huit décembre mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme PREFIN S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 83 du 7 mars 1994.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent millions de francs belges (100.000.000,- BEF), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) En sa réunion du 28 décembre 1995, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de six millions sept cent cinquante mille francs belges (6.750.000,- BEF), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) à huit millions de francs belges (8.000.000,- BEF), par l'émission de six mille sept cent cinquante (6.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a admis la société anonyme CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., ayant son siège social à Luxembourg, à la souscription des six mille sept cent cinquante (6.750) actions nouvelles et a supprimé le droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de six millions sept cent cinquante mille francs belges (6.750.000,- BEF) se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à huit millions de francs belges (8.000.000,- BEF), représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent vingt mille francs (120.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Duvieusart, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 58, case 6. – Reçu 67.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

F. Baden.

(04899/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PREFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

F. Baden.

(04900/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R. C. Luxembourg B 29.399.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Mersch, le 19 janvier 1996, vol. 121, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIL, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(04894/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PIZZERIA MATARRESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 34, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 40.278.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Mersch, le 19 janvier 1996, vol. 121, fol. 58, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIZZERIA MATARRESE, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(04895/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PLATRERIE DU SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3960 Ehlinge, 58, rue du Centre.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1996, vol. 301, fol. 100, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 1996.

G. Bernabei
Expert-comptable
Conseil fiscal

(04896/630/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PROVILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R. C. Luxembourg B 53.186.

Assemblée générale du 24 janvier 1996

L'assemblée générale convoquée dans les délais légaux, tous les associés étant présents ou représentés, se réunit au siège social à 15.15 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un directeur;
2. Délégation de pouvoir et représentation;
3. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend les décisions suivantes:

1. Est nommé directeur pour une période indéterminée, Monsieur Jacques Fraselle avec mission de la gestion journalière.

2. La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe du gérant et du directeur.

Plus rien n'étant évoqué, l'assemblée se clôture à 15.30 heures.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 1996.

Signatures.

Enregistré à Echternach, le 26 janvier 1996, vol. 130, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(04902/551/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PROVILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R. C. Luxembourg B 53.186.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire que Monsieur Jacques Fraselle a été nommé directeur de la société. La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe du gérant et du directeur.

Echternach, le 25 janvier 1996.

FIDUCIAIRE DE L'EST
Signature

Enregistré à Echternach, le 26 janvier 1996, vol. 130, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(04903/551/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

PRODENAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Fentange, 132, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 6.433.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. - Monsieur Roger Dauphin, chauffeur mécanicien, demeurant à L-5954 Itzig, 6, rue du Commerce;
2. - Monsieur Nicolas Dauphin, gérant, demeurant à L-1870 Luxembourg, 69, rue du Kohlenberg, ici représenté par Monsieur Roger Dauphin, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 13 décembre 1995;
3. - Madame Anne Henckes, épouse de Monsieur Nicolas Dauphin, demeurant à L-1870 Luxembourg, 69, rue de Kohlenberg, ici représentée par Monsieur Roger Dauphin, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 13 décembre 1995;
4. - Monsieur Nicolas Dauphin junior, étudiant, demeurant à L-1430 Luxembourg, 3, boulevard Pierre Dupong, ici représenté par Monsieur Roger Dauphin, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 13 décembre 1995;

5. - Madame Sousie Wies, sans état particulier, veuve de Monsieur Guy Dauphin, demeurant à Bridel, 66, rue de Schoenfels, agissant au nom et pour le compte de son enfant mineur d'âge, Mademoiselle Anne Dauphin, en sa qualité d'administratrice légale sous contrôle judiciaire de biens de son enfant mineure issue de l'union Guy Dauphin - Sousie Wies; Monsieur Guy Dauphin est décédé à Luxembourg, le 14 août 1983,

ici représentée par Monsieur Roger Dauphin, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 13 décembre 1995;

6. - Monsieur Max Dauphin, étudiant, demeurant à Bridel, 66, rue de Schoenfels,

ici représenté par Monsieur Roger Dauphin, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 13 décembre 1995.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PRODENAG, S.à r.l., (R.C. Luxembourg numéro B 6.433), avec siège social à Fentange, 132, rue de Bettembourg, a été constituée originairement sous la dénomination de PRODENAG, Produits pour l'Industrie et l'Agriculture par acte du notaire Roger Wurth, alors de résidence à Luxembourg-Eich, à la date du 31 octobre 1962, publié au Mémorial C, numéro 95 du 22 novembre 1962.

- Que les statuts de la société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné, en date du 29 octobre 1988, publié au Mémorial C, numéro 19 du 24 janvier 1989.

- Que le capital social de la société est fixé à six cent mille francs (600.000,- Frs.), divisé en six cents (600) parts sociales de mille francs (Frs 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sub 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont les seuls associés de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur, Monsieur Roger Dauphin, chauffeur mécanicien, demeurant à L-5954 Itzig, 6, rue du Commerce.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est normalement requise.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt-cinq mille francs, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Dauphin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 1995, vol. 497, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): R. Lentz.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 1996.

J. Seckler.

(04901/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

REFINE INVESTMENT CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster,

agissant en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 10 novembre 1995, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- REFINE INVESTMENT CO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée sous la dénomination de MC KINNON, WOOD & CO HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1^{er} août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 466 du 18 novembre 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 13 octobre 1995, n° 523.

II.- Le capital souscrit de la société est de soixante-trois mille Deutsche Mark (63.000,- DEM), représenté par soixante-trois (63) actions de mille Deutsche Mark (1.000,- DEM) chacune.

Lors de la constitution de la société, le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital jusqu'au montant de deux cent cinquante mille Deutsche Mark (250.000,- DEM).

III.- Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 10 novembre 1995, le conseil a décidé de procéder à l'augmentation de capital par la souscription de trente-sept (37) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Deutsche Mark (1.000,- DEM) chacune, entièrement libérées, de sorte que le capital social se trouve augmenté à concurrence de trente-sept mille Deutsche Mark (37.000,- DEM) et passe de soixante-trois mille Deutsche Mark (63.000,- DEM) à cent mille Deutsche Mark (100.000,- DEM).

Toutes les actions nouvelles ont été libérées intégralement en espèces, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire.

IV.- Suite à cette augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est de cent mille Deutsche Mark (100.000,- DEM), représenté par cent (100) actions de mille Deutsche Mark (1.000,- DEM) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation de l'augmentation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à sept cent soixante mille trois cent cinquante francs luxembourgeois (760.350,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital, s'élève à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la ladite loi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Wirtz, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 janvier 1996, vol. 498, fol. 26, case 4. – Reçu 7.604 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 janvier 1996.

E. Schroeder.

(04906/228/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

REFINE INVESTMENT CO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 1996.

E. Schroeder.

(04907/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

REGENWETTER & RODESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Boevange-sur-Attert, 15-17, rue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Joseph Regenwetter, maître-ajusteur, demeurant à Boevange-sur-Attert, 13, rue de la Gare;

2.- Monsieur Alfred Rodesch, commerçant, demeurant à Schieren, 7, route de Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée REGENWETTER & RODESCH, S.à r.l., avec siège social à Boevange-sur-Attert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 21 décembre 1990, numéro 475.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 juin 1995, numéro 285.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) à deux millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.750.000,- LUF), par la création et l'émission de deux cent cinquante (250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les deux cent cinquante (250) parts sociales nouvelles sont souscrites par Monsieur Joseph Regenwetter, prénommé, et entièrement libérées par des versements en espèces de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF), preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est de deux millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.750.000,- LUF), représenté par deux mille sept cent cinquante (2.750) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les deux mille sept cent cinquante (2.750) parts sociales sont tenues comme suit:

1.- M. Joseph Regenwetter, maître-ajusteur, demeurant à Boevange-sur-Attert	1.500 parts
2.- M. Alfred Rodesch, commerçant, demeurant à Schieren	1.250 parts
Total:	2.750 parts»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés, tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à la suite de cette assemblée, est évalué à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Regenwetter, A. Rodesch, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 janvier 1996, vol. 398, fol. 25, case 10. – Reçu 2.500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 janvier 1996.

E. Schroeder.

(04908/228/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

REGENWETTER & RODESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Boevange-sur-Attert, 15-17, rue de la Gare.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 1996.

E. Schroeder.

(04909/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

**QUIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. QUIFIN INTERNATIONAL S.A.H.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.267.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUIFIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.267, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 590 du 12 décembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 283 du 12 juin 1993.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Inge van Lier, employée privée, demeurant à Larochette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet social en vue d'abandonner le statut de société holding.

2) Modification afférente de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, décide de transformer le statut fiscal de la société, qui était une société holding en société commerciale de droit commun, et prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer l'objet social de la société.

En conséquence, les articles 1, 4 et 17 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de QUIFIN INTERNATIONAL S.A.»

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.,

«**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Di Cino, P. Pierrard, I. van Lier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1996, vol. 88S, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

F. Baden.

(04904/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

**QUIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. QUIFIN INTERNATIONAL S.A.H.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 1996.

F. Baden.

(04905/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

S.J., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bech-Kleinmacher, 17, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 48.415.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 7, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bech-Kleinmacher, le 1^{er} février 1996.

S. Oberlé

J.-P. Ferrarini

(04923/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

RENOVUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 10, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 29.985.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Mersch, le 19 janvier 1996, vol. 121, fol. 59, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RENOVUM, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE MANTERNACH, S.à r.l.

Signature

(04910/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

SAKURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 16.266.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 26 octobre 1995, enregistrée à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 6, case 8, Monsieur Daisaburo Fujinami, demeurant à Strassen, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Yuko Kinebuchi.

Par décision du conseil d'administration de la société du même jour, enregistrée à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 6, case 8, Monsieur Fujinami a été nommé Deputy Managing Director.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour la société

J.-P. Hencks

Notaire

(04911/216/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

SIWEBUREN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 3.423.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour SIWEBUREN

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(04921/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

SIWEBUREN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 3.423.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1996, vol. 475, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour SIWEBUREN

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Baumann

(04922/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1996.
